

« Au bord de la route, je m'arrête.
Je regarde des deux côtés et
j'écoute.
Pas de véhicule qui roule,
pas de véhicule qui roule,
je traverse en marchant ».



Chers parents,

Un agent de la section Education routière s'est rendu dans la classe de votre enfant. L'objectif de cette visite était de permettre à chacun de se familiariser avec le policier et d'être sensibilisé aux dangers de la route.

La leçon

Lors de cette leçon, votre enfant a appris à définir la route, les véhicules, le piéton, le trottoir, le passage pour piétons...

En se fondant sur ces notions, quelques règles de base lui ont été expliquées, notamment le comportement à adopter à pied et en voiture ainsi que l'importance de se faire remarquer des conducteurs en portant le triangle.

Moment clé de la formation, la traversée de la route, effectuée pour de vrai, sous l'œil vigilant du policier, s'est appuyée sur la comptine ci-dessus. Récitée par votre enfant avant de traverser, elle l'aide à se souvenir des principes à appliquer : S'ARRETER - REGARDER - ECOUTER.

Que pouvez-vous faire ?

Nous comptons à présent, Chers parents, sur votre engagement et votre soutien pour poursuivre cet apprentissage:

- profitez des déplacements à pied pour attirer son attention sur les dangers rencontrés;
- veillez à le faire marcher toujours le plus loin possible de la route;
- laissez-le montrer comment il faut s'y prendre pour traverser.

Enfin, que ce soit à pied ou en véhicule, soyez toujours un exemple !

Votre Police cantonale

Section Education routière
026 305 20 30
educationroutiere@fr.ch
www.policefr.ch

